



## **CTM 1<sup>er</sup> et 3 juin du 2021**

**Des CTM techniques avec de la production de textes statutaires visant la Formation Initiale Statutaire (FIS), le SNU, le cadre de la Santé sécurité au travail, ainsi qu'un point de situation sur les comités de suivi territoriaux Jeunesse et Sports dans les régions académiques.**

Présidés par la DGRH : Florence DUBO assistée par Florence GOHIN (1<sup>er</sup> juin) David HERLICOVIEZ (3 juin) avec la présence de M. Jérôme FOURNIER (expert auprès de Mme la Secrétaire Générale du MENJS) et de Monsieur Jean-Paul TENANT, conseiller de prévention ministériel

En présence de la DJEPVA : Mme PEREZ, M. OUDOT, Mme Dominique BILLET, M. Jean-Roger RIBAUD, sous-directeur du SNU à la DJEPVA le 1<sup>er</sup> juin

Direction des Sports : M. Gilles QUENEHERVE, Mme Laurence VAGNIER, M. Sébastien RAMONEL (1<sup>er</sup> juin)

### **Des textes parus au JO en mai 2021**

Le décret n°2021-590 du 12 mai 2021, paru au JO du 15 mai 2021, institue la nouvelle fonction de responsable régional de la haute performance. Le Conseil d'Etat censurant l'anglicisme de « *manager* » préalablement retenu !

Décret du 20 mai 2021 instituant une indemnité d'encadrement du SNU et arrêté fixant les montants des indemnités d'encadrement du SNU

Arrêté du 28 mai 2021 portant nomination de Mme Céline KERENFLEC'H en tant qu'experte de haut niveau chargée de coordonner et d'animer des projets transversaux et majeurs, en particulier les travaux de l'observatoire des rémunérations et du bien-être, auprès de la secrétaire générale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement

supérieur, de la recherche et de l'innovation, à compter du 31 mai 2021 pour une durée de trois ans avec une période probatoire de six mois.

### **Des propos liminaires des syndicats, à l'unisson !**

L'UNSA et les autres syndicats manifestent leurs inquiétudes concernant les modalités de mise en œuvre du **SNU**. Un BOP 163 détourné de sa fonction interventionniste se transforme en BOP de gestion asséchant par ailleurs la capacité d'action des SDEJS ; le recrutement d'encadrants déroge au droit du travail.

Concernant l'Agence Nationale du Sport (ANS), nous reprenons les observations du Conseil d'Etat : *une structure créée certes, mais pour quelle mission ?* Le SNAPS soulève l'absence de coordination entre l'ANS et les services déconcentrés générant un malaise auprès des PTP.

### **Les informations transmises par la direction des sports**

Circulaire visant la mise en œuvre d'un PASSE-SPORTS en cours

### **Les autres sujets de préoccupations qui seront traités avant l'été 2021 :**

Le protocole de transfert au MENJS des personnels des établissements initié depuis la mi-mai reste l'angle mort de la réforme de l'OTE.

Les conditions d'accueils des agents dans les Rectorats et les DASEN restent préoccupantes (règlement intérieur, astreintes, etc.). Ces thèmes seront traités le jeudi 17 juin 2021.

Les disparités entre les services, entre les territoires, va conduire le MENJS à identifier les effectifs dans les services au regard des plafonds d'emploi, travailler sur l'adéquation missions et compétences.

### **Avis sur l'arrêté de la FIS**



Fruit d'un travail avec l'administration, l'inspection générale, les directions métiers (DJEVPA et DS) et les OS : l'arrêté de formation initiale (FIS) des CEPJ et les 3 autres corps (PS, Inspecteur et CTPS) est validé.



plusieurs services (matérielle, astreintes, règlements intérieurs...). Concernant les missions, le SEP UNSA a réagi aux propos de M. Fournier qui, une nouvelle fois, a mentionné un travail à venir sur l'adéquation missions-compétences.

Le SNAPS et EPA-FSU ont aussi vivement réagi en rappelant ce qui fondait l'essence de Jeunesse et Sports (intervention, développement...). Tout travail relatif à ce sujet devra nécessairement nous associer et toute approche axée sur un dispositif particulier (SNU par exemple) ou une thématique précise (contrôle d'honorabilité par exemple) ne saurait remporter notre adhésion.

## Document d'information sur les dispositifs de prévention et de santé et sécurité au travail



A la suite d'un groupe de travail préparatoire et d'une série d'amendements acceptée par l'administration en instance, le SEP et l'UNSA Education saluent le travail accompli par la DGRH sur ce document qui a vocation à bien identifier les interlocuteurs HSCT dans les services.

Votes : UNSA Education pour ; FSU pour ; CGT contre ; CFDT : abstention ; Solidaires absent

Il est urgent que chacun puisse connaître les procédures et les acteurs de la SST dans chaque service.

Ce document d'information est destiné à l'ensemble des personnels Jeunesse et sports et à l'ensemble des directions des services et des établissements. Il priorise la proximité des agents avec les acteurs et l'accès à l'ensemble des mesures de droit commun des personnels Jeunesse et Sports.

### Questions diverses

- Rendez-vous de carrière des PTP : le SEP a alerté la DGRH des couacs observés pour l'organisation des rendez-vous de carrière des PTP. De graves dysfonctionnements sont observés, des entretiens ne sont pas organisés ou

menés à la va-vite. Les responsables ne sont pas formés ou ne maîtrisent pas la spécificité de ces nouveaux moments charnières dans le déroulé de carrière.

- Alerte sur la situation des collègues « Jeunesse et Sports » en DEETS et en DREETS : le SEP attire l'attention de la DGRH sur les difficultés remontées par plusieurs personnels (CEPJ, IJS...) ayant suivi leur mission Politique de la Ville en DEETS ou en DREETS. Il est urgent que la DGRH et la DRH des ministères sociaux se concertent. Les collègues n'ont pas accès aux informations relatives à leur corps, au mouvement, à l'avancement... On en oblige certains à se prononcer pour un détachement alors qu'ils sont en position normale d'activité. On donne des nouvelles missions qui ne relèvent pas de la Politique de la Ville...
- Prestations sociales : l'UNSA Education rappelle la nécessité d'un effort à faire sur ce sujet.
- Discussion portant sur un thème particulier en matière de SST à développer sur un risque professionnel identifié

Vos représentants en CTM JS  
Blandine PILI – David DURAND  
Richard REBOUL – Brigitte HARPAGES

